

COVID 19 CAS CONTACT

Quand la Direction murétaine perd les pédales !!! Le SPS vaccine, si nécessaire...

En date du 04 décembre 2020, la Direction locale de Muret rédige et diffuse une note de service (n° d'enregistrement 61, référence information coronavirus) concernant les gestes barrières et les procédures à mettre en place en cas d'agents détectés positif au COVID 19. Cette note fait un rappel des préconisations DAP qu'elle se doit de suivre.

Dans sa page 3 de cette note, la Direction explique que lorsqu'un agent est confirmé positif au COVID 19, elle s'occupe de rechercher et de déterminer si il y a des cas contacts rapprochés (dit contact à risque).

- **Prise de renseignement auprès du cas COVID** (immédiatement isolé), afin de déterminer les contacts dits « à risque » qu'il a pu avoir dans les 7 derniers jours : contacts prolongés (plus de quelques minutes), à moins d'1 mètre, sans masque, et prises de repas ou de café.

La Direction nous précise que les cas contact identifiés à risque sont retirés du service durant 7 jours et doivent se faire tester.

- **les cas contact à risque sont retirés du service durant 7 jours** (à compter du dernier contact avec le cas COVID) et doivent se faire tester.

Enfin à la suite, la Direction nous clarifie que si le test de l'agent est négatif et qu'il n'a pas de symptôme durant cette période (sous entendu pendant le délai des 7 jours inclus) il peut rompre l'isolement et revenir travailler à l'issue de la septaine. Jusque là, tout va bien...

· Si le test est négatif et qu'ils n'ont pas de symptôme durant cette période, ils peuvent rompre l'isolement et revenir travailler à l'issue de la septaine.

De façon générale, l'isolement est au minimum de 7 jours, et plus si symptômes, jusqu'à leur disparition complète.

Le SPS pose alors la question suivante : Comment ce fait-il alors que la Direction appelle les agents dont les tests sont négatifs ou sans en attendre le résultat et les prie de reprendre avant la fin de la septaine !!! Faut-il comprendre que la Direction locale réinterprète sa propre note en s'asseyant sur les préconisations DAP, et les protocoles de l'ARS, des services sanitaires, etc... ???

Devons nous comprendre que la santé de chacun est le dernier des soucis de notre Direction ? Et le plus important pour celle-ci serait qu'il n'y ait pas de trous dans la raquette du service ???

Le SPS exige de la Direction qu'elle s'applique scrupuleusement à suivre comme il se doit sa propre note et n'hésitera pas à conseiller aux agents d'ester en justice pour mise en danger si ce n'est pas le cas.

Il suffit de suivre l'actualité très récente pour en percevoir l'exemple, notre Président testé positif, immédiatement notre Premier Ministre est en isolement en septaine...